

ANGERS

## Un partenariat pour la santé et l'inclusion des personnes en situation de handicap

Publié il y a 17 heures le 14/05/2025  
Par Simon



Marie-Eve Viarde, directrice de l'association Handicap'Anjou et Bénédicte Samson, directrice de la CPAM, ont signé une convention de partenariat à Angers en faveur des personnes en situation de handicap. Angers Info

**L'association HandiCap'Anjou et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Maine-et-Loire ont signé, ce mardi 14 mai 2025, une convention de partenariat à Angers. Son objectif est d'améliorer l'accès aux soins, aux droits et à la prévention pour les personnes en situation de handicap.**

### Unir les forces pour mieux accompagner

C'est dans les locaux de l'association HandiCap'Anjou qu'a été signée cette convention entre les deux structures. Autour de la table, Marie-Eve Viarde, directrice de l'association, et Bénédicte Samson, directrice de la CPAM, ont souligné l'importance d'une coopération renforcée pour faire avancer l'accès aux soins des personnes handicapées.

HandiCap'Anjou est une association familiale née de la fusion de deux structures historiques angevines. Elle accompagne aujourd'hui plus de **500 enfants, adolescents et adultes** dans **21 établissements** répartis sur Angers et sa périphérie. Leurs missions sont d'informer, soutenir, militer et gérer des structures spécialisées avec plus de 350 salariés.

« **Lorsqu'on gère des établissements axés sur le handicap, on est très impacté par tout ce qui touche au système de santé** », insiste Marie-Eve Viarde. Ce partenariat vient donc répondre à un besoin concret, créer des relations solides entre les accompagnateurs médico-sociaux et les services de l'Assurance Maladie.

### Un accès aux droits plus simple et plus humain

Pour la CPAM de Maine-et-Loire, la mission est essentiellement de faciliter l'accès aux droits et aux soins pour les plus fragiles. « **Quand on est en situation de handicap, c'est doublement compliqué de faire valoir ses droits** », rappelle Marie-Eve Viarde.

Depuis plusieurs années, la CPAM s'engage avec la MiSAS (Mission Accompagnement Santé), une équipe de six accompagnatrices sociales qui aident les assurés dans leurs démarches, affiliation, complémentaire santé, prise de rendez-vous, accompagnement financier, etc.

Avec **2000 personnes suivies** chaque année et **5000 demandes** traitées en 2024, ce service personnalisé montre son utilité. La convention vise à aller plus loin, en mettant en place des circuits prioritaires pour les personnes accompagnées par HandiCap'Anjou, avec un objectif de fluidité et d'écoute. La mise en place du dispositif « **Passeport Santé** » et la facilitation de l'accès à des consultations spécialisées jouent un rôle essentiel pour garantir la continuité des parcours de soins.

### **Informier, prévenir, inclure**

En plus de l'accompagnement administratif et médical, le partenariat prévoit des actions concrètes de prévention et d'inclusion. Par exemple des ateliers de dépistage, des actions sur la santé mentale, des interventions croisées des professionnels des deux structures, et même l'accueil de stagiaires ou de salariés en situation de handicap au sein de la CPAM.

« **Plus il y a de prévention, moins il y a de malades** », résume Bénédicte Samson. Une logique de santé publique, mais aussi un vrai engagement humain.

### **Un engagement partagé pour une société inclusive**

Le partenariat signé repose sur des valeurs communes, la dignité, la bienveillance, l'inclusion et la coopération. Il s'appuie sur une dynamique existante, comme la [Communauté 360°](#) (une plateforme téléphonique qui sert à simplifier le quotidien des personnes en situation de handicap), dont HandiCap'Anjou est membre fondateur, ou encore les nombreuses instances locales où l'association fait entendre la voix des familles.

Cette convention, évolutive, sera suivie et ajustée lors de réunions annuelles. Elle marque surtout une volonté commune de ne pas laisser les personnes en situation de handicap seules face aux démarches, à la complexité du système de santé ou au renoncement aux soins.

Comme le souligne Philippe Cugnet, président de la CPAM : « **Nous sommes là pour faire un service attentionné unique à chaque adhérent** ». Un principe simple, mais essentiel.

Simon Apokourastos

**ARTICLES SIMILAIRES:** #CPAM #HANDICAP'ANJOU #SIGNATURE CONVENTION